

DOSSIER DE DEMANDE



Pièces constitutives de votre dossier de demande :

- 1. Votre lettre de demande (cf. annexe 1)**
- 2. Votre formulaire de demande (cf. annexe 2)**
- 3. Votre dernier avis d'imposition sur les revenus**

Attention : dans le cas où plusieurs foyers fiscaux sont associés à la résidence où le matériel est installé, vous devez nous transmettre l'ensemble des avis d'imposition sur les revenus correspondants.

Dossier complet à adresser à :

Dispositif « Chèque énergie Rhône-Alpes »
BP 80078
51203 EPERNAY cedex

Pour toutes précisions :

- **Contactez nos conseillers au :**

N°Cristal 0969 322 169

APPEL NON SURTAXE

- **Connectez-vous sur :**

www.chequeenergie.rhonealpes.fr



Vous pourrez :

- accéder à toutes les informations sur le « Chèque énergie Rhône-Alpes » ;
- vérifier que vous respectez les conditions de ressources ;
- consulter la liste des installateurs bénéficiant d'une appellation qualité, en cours de validité, délivrée par l'association Qualif'EnR ;
- obtenir les coordonnées de l'Espace Info Energie le plus proche de votre domicile, pour bénéficier d'un accompagnement technique sur votre projet.



POUR QUI ?

- Vous habitez en Rhône-Alpes.
- Vous êtes propriétaire occupant, bailleur ou accédant à la propriété d'une résidence principale ou secondaire.
- Vous respectez les conditions de ressources attachées à cette aide régionale.

Conditions identiques à celles du prêt à taux 0%.

Exemple : une famille avec 2 enfants ne doit pas avoir un revenu fiscal de référence (ligne 25 de l'avis d'impôt) supérieur à 40 488 €.

Précisions sur www.chèqueenergie.rhonealpes.fr

POUR QUOI ?

Ce chèque, d'un montant forfaitaire, est dédié à l'installation :

- d'un Chauffe-Eau Solaire Individuel (CESI) : **300 €**
- d'un Système Solaire Combiné Individuel (SSCI) : **1 000 €**
- d'une chaudière individuelle automatique au bois* : **1 000 €**

* à granulés ou plaquettes

Il vous permet de régler une partie de votre facture d'installation d'équipements dédiés aux énergies renouvelables.

COMMENT ?

- 1 Remplissez un dossier de demande de Chèque énergie Rhône-Alpes et envoyez-le à l'adresse indiquée.
- 2 Si votre dossier est accepté, vous recevez à votre domicile dans un délai de 10 jours un Chèque énergie Rhône-Alpes à votre nom.
- 3 Choisissez votre installateur et démarrez vos travaux.
- 4 A la réception de vos travaux, réglez l'installateur avec votre Chèque énergie Rhône-Alpes, complété de votre moyen de paiement habituel.
- 5 Votre installateur se fait rembourser le chèque par la Région Rhône-Alpes.

CONDITIONS

- Vos travaux ne doivent commencer qu'après réception de votre chèque.
- Votre chèque est valable un an.
- Vous devez choisir un installateur qui :
 - > dispose d'une appellation qualité délivrée par l'association Qualit'EnR.
 - > installe un matériel agréé (Enerplan ou NF 303.5 ou EN12.809).
 - > accepte le paiement par Chèque énergie Rhône-Alpes.

LETTRE DE DEMANDE



Lettre à retourner à : **Dispositif « Chèque énergie Rhône-Alpes »**
BP 80078 - 51203 EPERNAY cedex

Monsieur le Président du Conseil régional Rhône-Alpes,

Je soussigné(e) (nom et prénom)

demeurant à l'adresse suivante : (adresse complète)

.....
.....

Vous informe de mon intention de mettre en place :

- un Chauffe-Eau Solaire Individuel **(CESI)**
 un Système Solaire Combiné Individuel **(SSCI)**
 une chaudière individuelle automatique au bois*

Aussi, je sollicite l'octroi d'une subvention du Conseil régional pour un montant de :

- 300 € **(CESI)**
 1 000 € **(SSCI)**
 1 000 € **(chaudière individuelle automatique au bois')**

* à granulés ou plaquettes

J'atteste sur l'honneur :

- que les travaux correspondants n'ont pas démarré à ce jour ;
- avoir pris connaissance des conditions d'utilisation du Chèque énergie Rhone-Alpes;
- transmettre les pièces nécessaires à l'instruction de ma demande :
 - le formulaire de demande de Chèque énergie Rhône-Alpes dûment complété et signé (Annexe 2) ;
 - le ou les avis d'imposition.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président du Conseil régional Rhône-Alpes, en l'expression de mes sincères salutations.

A

Le.....

Signature :

FORMULAIRE DE DEMANDE



Chèque énergie Rhône-Alpes

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Formulaire à retourner : **Dispositif « Chèque énergie Rhône-Alpes »**
BP 80078 - 51203 EPERNAY cedex

Nom* : Prénom:

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

ADRESSE DE L'INSTALLATION (si différente)

Adresse :

Code Postal : Ville :

*Attention, le nom du demandeur doit figurer sur l'avis d'imposition.

CARACTERISTIQUES DE LA DEMANDE

Type de résidence

Principale

Secondaire

Votre projet concerne

Une résidence existante

Une résidence en cours de construction

Type d'équipement

CESI

SSCI

Chaudière individuelle automatique au bois*

CONDITIONS D'UTILISATION

Le Chèque énergie Rhône-Alpes est utilisable sur le territoire de la région Rhône-Alpes, aux conditions suivantes :

- Les travaux ne doivent commencer qu'après réception du Chèque énergie Rhône-Alpes.
- Il est valable pour une durée d'un an après sa date d'émission.
- Il doit être utilisé auprès d'un installateur qui :
 - > dispose d'une appellation qualité adaptée à votre projet délivrée par l'association Qualit'EnR ;
 - > installe un matériel disposant d'une agrégation adaptée à votre projet (Enerplan pour un CESI ou un SSCI, normes NF 303.5 ou EN12.809 pour une chaudière individuelle automatique au bois*) ;
 - > accepte le paiement par Chèque énergie Rhône-Alpes.
- Il doit être daté et signé au dos puis remis à votre installateur après la réception des travaux.

* à granulés ou plaquettes

A

Le

Signature :